LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE À L'AUBE DU XXIème SIÈCLE Le regard d'un juge

PARIS
ÉDITIONS A. PEDONE
13, rue Soufflot
—
2003

AVANT-PROPOS

Il est d'usage d'offrir à de grands juristes des *Mélanges* témoignant de l'amitié et du respect de leurs collègues et de leurs disciples. Gilbert Guillaume, Conseiller d'État, Juge à la Cour internationale de Justice qu'il a présidée de 2000 à 2003, eût été le dédicataire tout naturel d'un tel hommage. Sa modestie, le souci de ne pas imposer à ses très nombreux admirateurs et amis une charge, dont nous demeurons convaincus qu'ils l'eussent considérée comme un plaisir et un honneur, l'ont conduit à repousser notre suggestion.

Il a cependant cédé en partie à notre amicale insistance et accepté que soient réunies dans le présent volume les études qu'il a consacrées à la Cour internationale de Justice où il a succédé, en 1987, à Guy de Lacharrière, dont il avait déjà été le successeur durant huit ans, à la Direction des Affaires juridiques du Quai d'Orsay.

Toutes ces études ont été publiées ailleurs et sont reproduites ici avec l'aimable autorisation des éditeurs. Toutefois, Gilbert Guillaume, dont la méticulosité, le souci de perfection, la force de travail sont "légendaires" a tenu à les mettre scrupuleusement à jour. Est-il besoin de préciser qu'il a veillé lui-même à tous les détails et que le "secrétariat de la rédaction" que nous sommes censés avoir assuré a été purement nominal et théorique?

Cette collection d'articles et de textes de discours ou de conférences écrits ou prononcés à des occasions très diverses présente une unité et une homogénéité tout à fait remarquables. Au fil des pages, on voit se dessiner une vision cohérente de la juridiction internationale fondée sur une conception à la fois exigeante et modeste de la fonction du Juge international dans un monde qui demeure dominé par le principe de la souveraineté des États, qui conservent "la responsabilité première du règlement de leurs différends".

Deux traits nous semblent extrêmement frappants: le souci constant de réalisme et de rigueur juridique, sans que, jamais, la seconde soit sacrifiée au premier. Parmi d'autres, un thème, récurrent, illustre cette double et centrale préoccupation: l'inquiétude que suscite la prolifération des juridictions internationales, dont les aspects positifs – le renforcement de l'application du droit en particulier – ne vont pas sans contreparties préoccupantes et, d'abord, sans risques de jurisprudences contradictoires. Et le Président Guillaume de suggérer des solutions audacieuses dont la plus frappante est sans doute l'institution, au plan universel, d'un mécanisme de recours préjudiciel

comparable à celui de l'article 234 (ex 177) du Traité créant la Communauté européenne.

Même équilibre entre une incontestable ouverture internationaliste et le "patriotisme dans la défense du droit", pour reprendre une expression que Charles Chaumont a utilisée à propos de Jules Basdevant, seul Français à avoir présidé la Cour mondiale avant Gilbert Guillaume, auquel la remarque s'applique tout autant. En témoignent la défense sourcilleuse du français comme langue internationale, souvent évoquée dans les pages qui suivent, ou l'hommage sincère plusieurs fois porté à nos concitoyens qui furent ses prédécesseurs au sein de la Haute Juridiction internationale. Mais, ici encore, le raisonnement juridique n'est jamais sacrifié à l'attachement lucide à notre pays et à la défense de ses intérêts: la France n'aurait rien à gagner à de petits arrangements avec le droit.

Mesure, nuance, rigueur, toutes marques d'un fort tempérament formé à l'école exigeante du Conseil d'État. Se ressourçant auprès de la Haute Assemblée, entre deux affectations "internationales", Gilbert Guillaume y fut rapporteur puis commissaire du gouvernement auprès de la section du contentieux et y a siégé à la Section des travaux publics. Il y a acquis la maîtrise du raisonnement juridique — qui, quoiqu'on en pense n'est pas fondamentalement différent en droit international et en droit administratif -, le goût de l'économie des moyens et le sens de l'intérêt général.

Grand commis de l'État, Gilbert Guillaume est aussi un internationaliste complet. Praticien du droit et fort d'une expérience internationale riche et diversifiée à l'OTAN, à l'O.A.C.I. et à l'O.C.D.E. avant de prendre la direction des Affaires juridiques du Quai d'Orsay, il fait partie de ces juristes qui ne conçoivent pas l'action sans la réflexion et qui ressentent le besoin de s'interroger, la plume à la main, sur les implications théoriques de leur pratique et sur l'impact concret des thèses développées par la doctrine. Se défiant instinctivement des constructions doctrinales abstraites, il leur préfère des raisonnements au cas par cas, tenant compte de toutes les circonstances concrètes même si, comme le montre par exemple l'opinion individuelle qu'il a jointe au récent arrêt Yérodia - l'une des très rares opinions personnelles qu'il ait rédigées -, il sait se montrer attentif à l'évolution des positions de "publicistes les plus qualifiés des différentes nations". Et toujours, le Juge pointe sous l'auteur, comme la lecture des études réunies dans le présent ouvrage le prouve de manière éclatante: la Cour internationale de Justice v est présentée et disséquée sous "le regard du juge".

Un Juge que tous ses collègues respectent et admirent, et dont l'influence sur la jurisprudence récente de la Cour est patente. Un grand Président, dont le mandat de trois ans à la tête de la plus haute juridiction mondiale, a puissamment contribué à donner à celle-ci un lustre nouveau. Un pédagogue, que ses étudiants de "Sciences Po" et les auditeurs de ses innombrables

conférences ont toujours écouté avec passion. Un "patron" exigeant mais qui, dans ses nombreuses fonctions, a profondément marqué ses collaborateurs qui tous lui vouent une admiration et une reconnaissance très exceptionnelles. Un juriste de haute volée auquel, faute de Mélanges, les Membres, particulièrement éminents, du Comité d'honneur constitué à l'occasion de la parution de ce recueil ont tenu à rendre un hommage mérité.

Nous les en remercions, comme nous remercions les éditions Pedone, et, en particulier, M. Denis Pedone et Mme. Bénédicte Pedone-Ribot sans lesquels cet ouvrage n'aurait pu voir le jour. Mais cet avant-propos est aussi et d'abord l'occasion pour nous de dire au Président Guillaume, dont nous avons tant appris, notre gratitude et notre respectueuse amitié.

Ronny Abraham Conseiller d'État, Directeur des Affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères Alain Pellet Professeur à l'Université de Paris X- Nanterre, Membre et ancien Président de la C.D.I.